

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 11 septembre 2024 à 20 h, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy	maire	Rimouski
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 20 h 06.

CA24-066 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

CA24-067 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux des séances ordinaires du comité administratif du 10 juillet et du 6 août 2024 et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2024, avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA24-068 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	153 615,14 \$
Total des dépenses préautorisées :	149 191,63 \$

<u>GRAND TOTAL :</u>	<u>302 806,77 \$</u>
-----------------------------	-----------------------------

AUTRES

CA24-069 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé Claude Viel et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 09.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.